2e ANNÉE. — N° 12. FÉVRIER 1912.

LE
Monde Psychique

ORGANE MENSUEL
de " l'Institut de Recherches Psychiques de France "
pour l'étude expérimentale
des PHÉNOMÈNES SPIRITES

Organisation définitive d'un " Bureau Julia "

à " l'Institut de Recherches Psychiques de France "

L'*Institut de Recherches Psychiques de France*, avait, dès le principe, inscrit dans son programme l'organisation d'un **Bureau Julia** à Paris. Des difficultés tant matérielles que personnelles d'une part, et, d'autre part, la conviction acquise — après étude — que l'organisation du **Bureau Julia** de Londres, telle que l'avait comprise M. Stead ne répond pas absolument aux nécessités du contrôle scientifique qu'on est aujourd'hui en droit d'exiger d'une telle institution, nous ont engagé à modifier, en vue de son application à Paris, les bases de cet organisme suivant certaines données qui vont être expliquées ci-après :

A. — Historique de la constitution dn « Bureau Julia » à Londres

L'idée de fonder un Bureau Julia ne vient pas directement de M. W. Stead, mais plutot de « Julia ». Julia était le prénom de

Miss Julia A. Ames. Elle avait fait partie de la rédaction de l'*Union Signal* de Chicago, organe de la *Womans' Christian Tempérance Union*, Société de tempérance chrétienne et fémininine. Née dans l'Illinois, en 1861, elle était de pure souche anglo-américaine. En 1890 au cours d'un voyage en Europe, elle alla voir M. Stead ; ils devinrent d'excellents amis. L'automne de l'année suivante, elle retourna en Amérique, tomba malade à Boston et mourut à l'hôpital de cette ville.

Comme beaucoup d'autres âmes pieuses, miss Ames avait fait un pacte avec sa meilleur amie qui fut pour elle une sœur pendant des années. Il fut convenu qu'elle reviendrait de l'Au-delà et se ferait voir pour donner une preuve de la survie de l'âme après la mort, et de la possibilité pour les défunts de communiquer avec les survivants. Beaucoup ont pris cet engagement, bien peu l'on tenu. Miss Ames, de l'avis de M. Stead, fut l'une de ces dernières.

C'est peu de temps après la mort de Miss J. Ames, que la personnalité de « Julia » proposa d'ouvrir un *Bureau de communication* entre ce monde où nous sommes et l'autre.

« Il y a près de quatorze ans — dit M. Stead — qu'après avoir séjourné deux années dans l'Au-delà, elle-écrivit :

Je voudrais vous demander si vous pouvez me prêter votre aide pour réaliser un projet que je prends à cœur. Il y a longtemps que j'ai dessein d'établir un lieu où ceux qui sont trépassés puissent communiquer avec les êtres chers qu'ils ont laissés derrière eux. Les deux mondes sont remplis d'esprits impatients de parler à ceux dont ils sont séparés. C'est un spectacle étrange. De votre côté, des âmes angoissées souffrant de cette privation ; de ce côté-ci, des âmes accablées de tristesse parce qu'elles ne peuvent s'entretenir avec ceux qu'elles aiment. Comment faire pour rapprocher ces morts et ces vivants sombres et mornes ? Ce qu'il faut, c'est un Bureau de communication entre les deux bords. Ne pourriez-vous point le créer avec l'assistance d'un ou plusieurs médiums sincères et sur qui l'on puisse compter ? Quand ce ne serait que pour permettre aux vivants de savoir, une fois pour toutes, si ceux qu'ils croient morts ne sont pas, dans une autre vie, encore plus près d'eux qu'auparavant, on sécherait bien des larmes et l'on consolerait bien des peines. Je me persuade qu'on aurait le concours empressé de tous ceux qui sont de côté-ci.

Nous tous qui sommes réunis dans ce séjour, nous tressaillons de joie à l'espoir de voir se réaliser cette idée. Songez combien nous nous affligeons à la pensée que tant de personnes, objets de notre attachement, se désolent sans espérances, pendant que ceux qui les regrettent font en vain tous les efforts pour les avertir de leur présence. Combien n'en est-il point qui se tourmen-

tent cruellement en s'imaginant que leurs amis sont en enfer, tandis qu'en réalité ils reposent dans le sein même de Dieu miséricordieux ! Voyez, je vous en prie, ce qu'il y aurait à faire. Il n'y a rien de plus important. On entendra la trompette de l'archange quand ceux qui étaient couchés dans leur tombeau se réveilleront et reprendront leur marche parmi les vivants.

Pendant douze ans et plus, M. Stead se trouva tout à fait incapable de mettre à exécution cette suggestion. En 1905 il écrivit :

Je suis plein de bonne volonté, mais je n'ai pas, jusqu'ici, senti l'impérieuse impulsion qui doit me faire écarter tous les obstacles et me commander d'agir en donnant pour ordre : « Il faut que cela se fasse ! » J'appartiens à la vie publique, dont les affaires m'absorbent et je n'ai ni les moyens ni les loisirs nécessaires pour fonder ce Bureau.

Or, maintenant, M. Stead se déclare en mesure de faire cette tentative. D'ailleurs il ajoute que Julia elle-même a entrepris d'en diriger les opérations au jour le jour : c'est elle qui aura l'invisible direction du Bureau, au sujet duquel M. Stead fournit les explications suivantes :

Quiconque aura perdu un ami, un parent aimé, pourra recourir au Bureau qui lui fera savoir dans quelles conditions seulement pourra se faire la tentative de communication. En cas d'adhésion le consentement de la direction (Julia), devra être obtenu. Ce consentement sera refusé à tous ceux qui ne viennent point pour entendre les êtres aimés et perdus. Sur ce point, Julia s'explique très positivement. Elle écrit :

L'objet du Bureau est de venir en aide à ceux qui veulent se retrouver après le changement qu'on appelle la mort. C'est une espèce de Bureau postal de lettres en souffrance, où l'on trie, avec un nouvel examen, les correspondances, pour en faire la redistribution. La où il n'y a point de messages d'amitié, ni de désir, d'une ou d'autre part, de correspondre, il n'y a pas lieu de s'adresser au Bureau. L'employé chargé du travail peut se comparer à un brave sergent de ville qui met tout en œuvre pour retrouver un enfant perdu dans la foule et le rend à sa mère en pleurs. Une fois qu'il les a réunis, sa tâche est terminée. On sera, il est vrai, constamment tenté d'aller plus loin et de faire du Bureau un centre d'exploration de l'Au-delà. Mais céder à cette tentation ne pourrait-être que prématuré. Non que j'aie quelque objection à opposer à cette exploration. C'est une conséquence toute naturelle, nécessaire et des plus importantes, de votre travail. Mais le Bureau, mon Bureau, ne doit pas s'en charger. Il doit se borner à son premier devoir qui est de jeter le pont, de renouer les liens brisés, de rétablir la communication entre ceux qui en sont privés.

Quand la direction a approuvé et quand celui qui s'adresse à elle a accepté les conditions du Bureau, l'expérience peut commencer. Accompagnée d'un sténographe, qui a juré le secret, la personne qui demande la communication est mise en rapport successivement avec trois sensitifs d'une intégrité éprouvée, mais doués de dons différents. Le premier pourra être un clairvoyant naturel, le second un médium en transe, le troisième un scribe automatique.

Les séances auront lieu séparément. Aucune communication ne sera permise entre les médiums. Le sténographe inscrira chaque mot dit d'une et d'autre part. Le travail sténographique sera soumis au contrôle de celui qui l'a demandé en vue d'avérer l'exactitude de sa teneur, avec attestation du succès ou de l'échec de chacun des sensitifs dans l'obtention de communications pouvant être reconnues comme venant des défunts. Si dans dix cas sur cent celui qui a demandé la communication à la conviction qu'il l'a obtenue et qu'elle vient authentiquement d'outre-tombe, l'expérience vaudra la peine d'être tentée. Mais à en juger par les essais préliminaires, la proportion sera beaucoup plus grande que dix pour cent, à ce qu'affirme M. Stead.

Le Bureau de Julia — comme elle-même ne se lasse jamais de le répéter — doit s'en tenir à son objet propre qui est de mettre en communication des personnes chères après qu'elles ont été séparées par le changement appelé mort. Mais cet objet même peut donner lieu à une vaste série de nouveaux développements. Par exemple il peut émaner du Bureau, en dehors de lui, un bureau d'exploration ayant pour tâche d'enregistrer, compiler, comparer les faits de notre vie, tâche qui réclame des capacités encyclopédiques, accompagnées de sympathie universelle et d'intuition pénétrante. Et directement aussi pourra émaner des travaux de ce bureau d'exploration, ce qui importe le plus : un bureau d'études de relations réciproques entre les deux mondes.

Comment la viede l'Au-delà se modèle-t-elle sur la vie terrestre ? Comment ceux de l'Au-delà nous influencent-ils ? Comment l'influence des bons esprits appelés anges gardiens peut-elle être rendue plus puissante, et comment celle des mauvais esprits peut-elle être diminuée ?

« Voila bien, en vérité — conclut M. Stead — un champ assez vaste pour occuper l'énergie d'innombrables travailleurs.

« J'espère pouvoir ouvrir le Bureau de Julia à Monbray House, Norfolk Street, à Londres, en avril 1909.

B. — Constitution d'un « Bureau Julia » à Paris

Nous nous garderons bien de conclure sur les résultats donnés par le Bureau de Julia, attendu que les avis sont très partagés sur la valeur des identifications.

Quand l'*Institut de Recherches Psychiques de France* eut le projet d'organiser un Bureau de Communication, il essaya diverses méthodes d'identification du décédé, en ayant soin d'éviter les erreurs qui ont été reprochées à M. Stead ; il fit enfin un choix définitif de procédés d'identification spirite, après 18 mois de recherches pratiques ; ces procédés sont au nombre de quatre :

1° Par l'anthropométrie de la matérialisation partielle du décédé, (dactyloscopie).
2° Par l'*écriture directe.*
3° Par les communications croisées.
4° Par la photographie.

Nous aurions pu adjoindre, à ces quatres moyens de reconnaissance, le procédé par incarnation, mais pour qu'il fût pratique, il aurait fallu mettre en œuvre le phonographe et le cinématographe; le phonographe aurait enregistré durant la vie de l'individu, ses paroles, avec le type, particulier à chacun de nous, de la forme du verbe ; ainsi, avec le phonographe, le procédé de la communication croisée peut être plus véritable. Il n'y a plus moyen de violer la lettre, il faudrait que le cylindre enregistré fut volé, écouté sur un phonographe, et transcrit. Le cinématographe aurait enregistré les tics de l'individu ainsi que ses gestes habituels de la vie courante. Avec l'emploi de ces deux procédés, l'identification aurait été beaucoup plus parfaite. Nous ne voulons pas discuter ici, si le phénomène de l'incarnation peut avoir lieu, il suffiit d'enregistrer les tentatives faites dans ce sens, et qui en démontrent la réalité. L'emploi de ces deux procédés demanderait malheureuse-

ment une dépense assez élevée (près de quinze cents francs) que l'*Institut de Recherches Psychiques de France* ne peut supporter, ses ressources étant des plus limitées.

C. — Choix définitif des procédés d'identification spirite

Nous allons maintenant décrire en détail chacun des procédés d'identification auxquels nous nous sommes arrêtés.

1° Anthropométrie digitale

L'idée n'est pas neuve ; M. Gellona, de Gênes, y a eu recours au sujet d'empreintes obtenues sur la glaise ou la paraffine, dans une séance avec Eusapia ; on en trouvera le récit dans un numéro de *Luce e Ombra*, de Milan, paru il y a quelques cinq à six ans. M. Gellona remarquait alors que l'examen dactyloscopique prouvait que ces empreintes n'avaient été produites par les mains ni du médium, ni des expérimentateurs.

En 1911, M. E. Anastay, le président de la *Société d'Etudes Psychiques* de Marseille, publiait dans le Bulletin de cette société un article concernant l'anthropométrie des corps psychiques objectivés ; il faut dire, cependant, en toute équité, qu'à l'époque de cette publication, nos recherches personnelles dans le même sens étaient commencées depuis le mois de décembre 1910 ; or M. Anastay avait eu la même idée que nous, ce qui n'enlève rien à son mérite. Voici d'ailleurs ce qu'il écrivait à ce sujet :

Tous ceux qui ont étudié d'un peu près la *Science psychique*, dit-il, savent qu'elle est dominée à peu près entièrement par une hypothèse dont les effets se rencontrent à chaque pas dans son étude : celle du corps psychique dont nous n'avons pas à examiner ici les preuves de soutien (qui occuperaient d'ailleurs plusieurs volumes), mais qui a été adoptée comme la meilleure, devant l'évidence des faits, par tous les chercheurs compétents, les Carl du Prel, les Aksakoff, les Ochorowicz, les de Rochas, les de Fontenay, les de Vesme, les Richet, etc., etc. L'hypothèse du corps psychique (appelé quelquefois *double* ou *doublure* à cause de sa ressemblance avec le corps physique), demeure, en effet, la meilleure base qu'on ait trouvée jusqu'ici pour les explications pouvant être fournies au sujet des innombrables faits

qui se présentent au chercheur dans ce domaine. On rencontre ce corps psychique, nous oserons dire, presque nez à nez, dans beaucoup des observations qui le mettent pour ainsi dire à nu, quelquefois d'une façon presque expérimentale.

Rattacher ce double, qui se manifeste quelquefois objectivement et même par des vraies « matérialisations », à l'existence présente d'une individualité vivante, par des moyens précis et rigoureux, serait une entreprise désirable à tout égard et susceptible de faire avancer d'un grand pas la science qui nous occupe. Déterminer l'existence d'un de ces corps psychiques qui aurait appartenu d'une façon indubitable à un individu décédé, serait également une œuvre d'un puissant intérêt, et même d'une importance beaucoup plus grande encore que la précédente. à cause des conséquences morales et sociales énormes qui en résulteraient, et qui sont faciles à prévoir.

Or, nous estimons que le système qui pourrait faire arriver le mieux à ce but, existe, et qu'il n'a besoin que d'être appliqué méthodiquement pour donner tous les résultats qu'on peut atteindre d'une telle démonstration.

Ce procédé, le plus rigoureux qui puisse être fourni pour procéder à une identification exacte de ces corps psychiques, quand ils se présentent avec un certain degré d'objectivité (ce qui arrive quelquefois, surtout dans les séances organisées spécialement à cet effet) nous paraît consister dans l'ensemble des mesures employées en anthropologie et en médecine légale sous le nom d'anthopométrie. Cette branche de la science, en effet, a été poussée fort loin ; elle suffit pour identifier, chaque jour, des individus profondément inconnus la veille et que, cependant, les juges n'hésitent pas à condamner aux peines les plus sévères, après la constatation de cette identité.

Pourquoi n'en serait-il pas de même (avec la pénalité en moins, bien entendu) pour ces étranges productions qui ont intrigué leur monde, comme ces nombreuses matérialisations de défunts supposés auxquelles ont donné naissance, en Italie, les séances de la Paladino, manifestations si abondantes et si bien contrôlées, sans que pour cela l'identité de ces formations étonnantes ait été tirée bien au clair, pour tout le monde tout au moins ?

Ainsi, une de ces matérialisations se produisait dans une séance.

Jusqu'ici on se contentait (et c'était déjà joli, il est vrai) de prendre une photographie ou bien on tentait d'obtenir un moulage du membre ou de la partie de membre qui se présentait à l'observation, pour garder une preuve palpable et durable du phénomène, pour tâcher de rapprocher ce témoignage de l'image conservée du personnage (mort ou vivant) supposé l'auteur indirect de l'empreinte.

Il s'agirait, selon nous, de faire mieux que nos devanciers en exigeant davantage de ces être mystérieux : « Si vous êtes vraiment ce que vous annoncez, pourrait-on leur dire, montrez-nous patte blanche (ou plutôt noire) ; c'est-à-dire, montrez d'une façon certaine, par des mensurations exactes de vos pieds, de votre main, de votre crâne, que ces mensurations sont identiques à celles que nous avons conservées de vous et qui sont en lieu sûr ; nous vous prendrons alors pour ce que vous dites, mais pas avant ».

Il est vrai qu'on pourrait objecter à ce langage que les résultats de ces

mensurations peuvent être, à la rigueur, rappelés par la cryptomnésie, ou indiqués par la télésthésie ou clairvoyance exercée par un ou plusieurs assistants. Mais comment expliquer une clairvoyance qui s'appliquerait à des détails, aussi minutieux et compliqués que ceux que nous allons examiner? Quelles sont les données qui pourraient autoriser le fait que ces particularités aient la possibilité d'être reproduites plastiquement avec les détails, si coordonnés et si fins, des formes possédées du vivant de l'individu auxquelles elles ont appartenu.

D'ailleurs, la dactyloscopie constitue un progrès sensible sur les formules anthropométriques mises en honneur par le savant Bertillon. On peut avec elle pousser l'analyse de l'identité jusqu'à des limites presque invraisemblables. Il serait difficile d'imaginer, en effet, comment les mille et un détails, d'une finesse inouie, qui caractérisent, pendant toute la durée de la vie, la peau d'un individu quelconque, et que l'on peut étudier tout à loisir, d'une façon aussi détaillée qu'on le désire, avec un petit bout de document, pourraient être reproduits, trait pour trait, par une manifestation étrangère à cette personnalité, même aidée par la télesthésie la plus raffinée. Il nous paraît qu'ici la critique la plus exigeante devrait renoncer à se faire entendre et qu'elle n'aurait plus qu'à s'incliner devant un fait aussi précis, aussi flagrant, devant une preuve d'une force aussi irrésistible ; car, en se plaçant au point de vue de la raison pure, l'hypothèse d'une imitation par la lucidité perdrait d'autant plus de terrain (tandis que celle de l'identité du mort en gagnerait) qu'on pousserait plus loin l'examen et la minutie des preuves: Et cet examen et cette minutie peuvent, ne l'oublions jamais, être poussés, avec les procédés que nous proposons, pour ainsi dire jusqu'à l'infini ! En admettant que la preuve ne fût pas absolue, on s'en rapprochait donc à l'infini : ce qui nous paraît bien suffisant pour une preuve humaine ; bien supérieur, en tout cas, à tout ce qui a été fait jusqu'ici sur ce terrain.

Voici maintenant dans quelles conditions M. Anastay propose de procéder aux épreuves en question :

Dans chaque Société psychique, les membres et surtout les médiums seraient invités à se prêter bénévolement à la formation d'une petite collection d'empreintes qui seraient aussitôt classées dans les archives de la Société, avec les noms et les indications nécessaires. On pourrait, dès lors, avec certains de ces médiums, tenter pour commencer, l'extériorisation de leur corps psychique, pour avoir l'empreinte de ce corps et la comparer avec celle qui est resté aux archives.

Ensuite, après le décès d'une de ces personnes, une matérialisation disant se rattacher à cette personne viendrait sur un certain point du globe, avec un médium quelconque, en permettant la prise de sa forme, comme cela a déjà été fait d'ailleurs nombre de fois, soit au moyen de paraffine, d'argile, de plastiline ou même de mastic de vitrier ; on n'aurait plus qu'à demander la communication de l'empreinte enregistrée à la Société d'origine sous le nom de la personnalité qui s'est manifestée de cette façon, et à faire une comparaison détaillée des deux épreuves pour confirmer ses dires.

Le Fantôme du Vivant existe réellement puisqu'il a été photographié

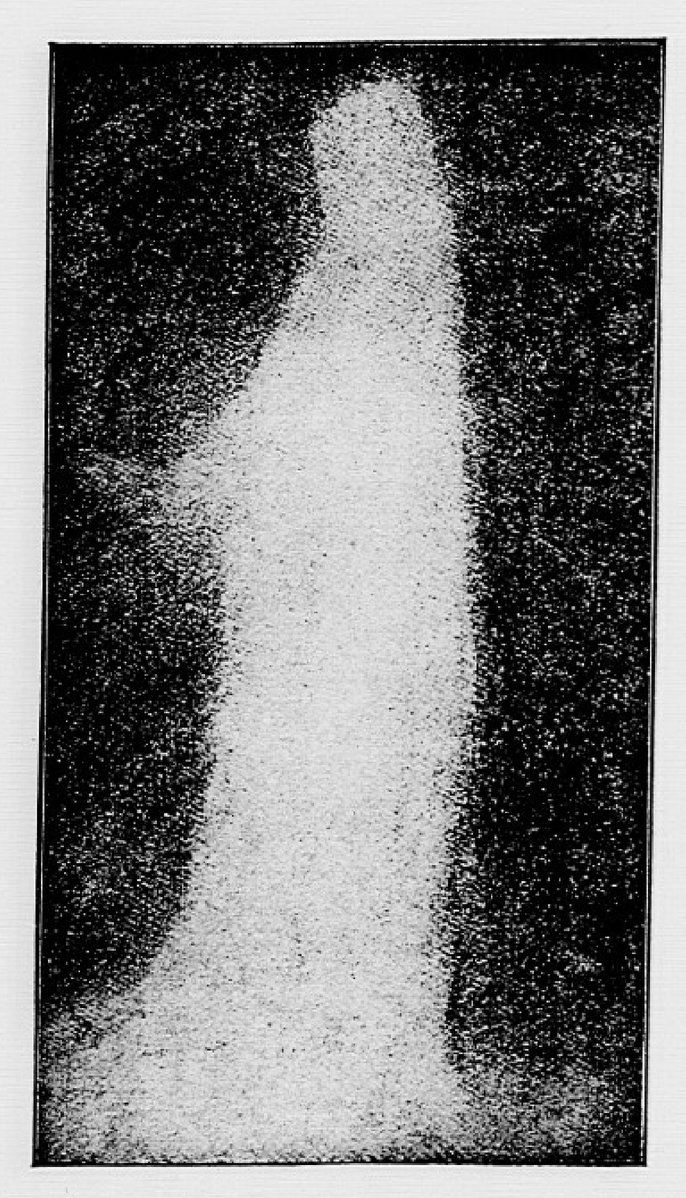


Fig. 1. — PHOTOGRAPHIE DU DOUBLE OU CORPS ÉTHÉRIQUE DE Mme LAMBERT.

Extrait du " Fantôme des Vivants " par M. Durville.



Mme LAMBERT

(Le médium qui a servi aux essais de matérialisation d'identification spirite au " Bureau Julia " de Paris.

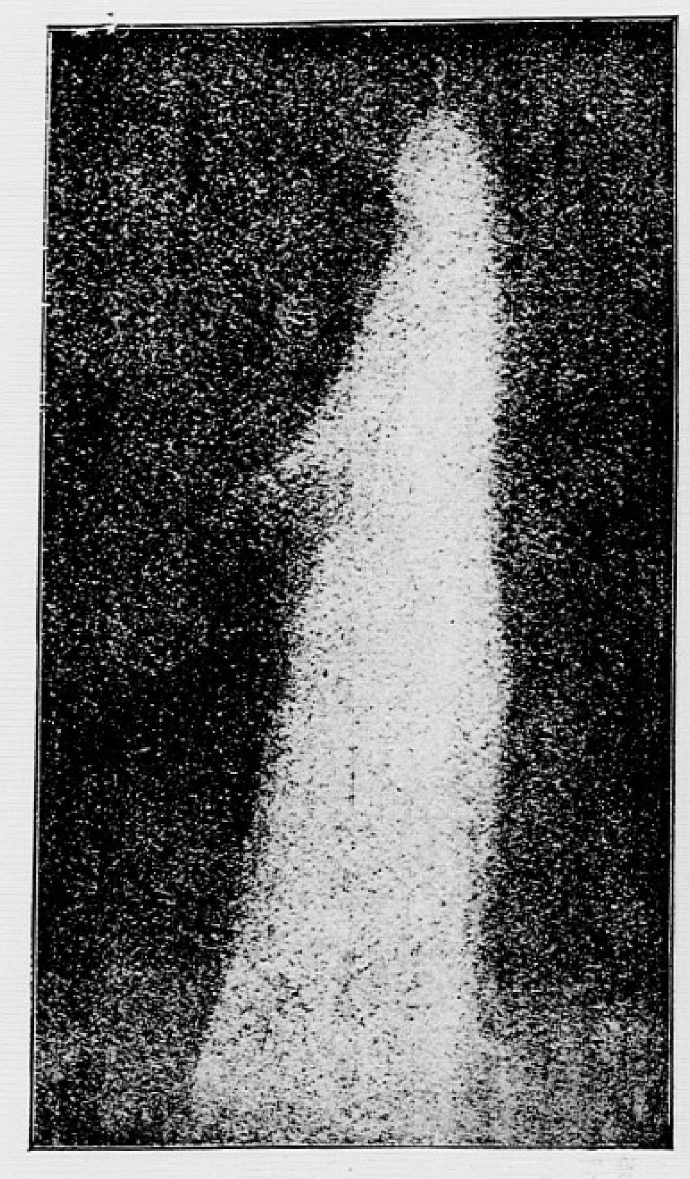


Fig. 2. — FANTOME DE Mme LAMBERT obtenu directement dans l'objectif

Extrait du *Journal du Magnétisme*.

L'application de ce procédé peut-être étendue : Supposons qu'un parent ou un ami veuille avoir l'assurance qu'un des siens qui vient de succomber n'est pas perdu tout entier, et que sa personnalité n'entrera pas, avec son corps, dans le morne silence de la tombe, comme on l'a admis jusqu'ici, peut-être avec trop de facilité ; quoi de plus aisé que de prendre rapidement l'empreinte des doigts du mort, encore tout imprégnés de la sueur agonique, empreintes qui pourront enlever un jour toute espèce de doute et apporter au cœur ulcéré du survivant une conviction radieuse au sujet d'une vie posthume du cher disparu ?

De cette magnifique proposition adressée à tous les milieux spirites quels furent les résultats ? Quelques revues reproduirent en partie l'article de M. Anastay, avec quelques critiques dont nous parlerons plus loin ; lui-même, président de la Société Psychique de Marseille, a-t-il mis à exécution ses idées ? Je ne le pense pas. L'idée n'était pas mûre : il restait à la mettre au point dans ses détails, et surtout à s'assurer que certaines empreintes digitales avec leurs papilles pourraient être obtenues, provenant d'entités. C'est à ces travaux que l'*Institut de Recherches Psychiques de France* s'est attelé ; il faut dire que leurs résultats ont dépassé ses expérances, grâce au concours si dévoué de son excellent médium, Mme Lambert.

Description de la dactyloscopie du vivant. — On désigne sous ce nom la reproduction des dessins de formes très variées, que présente l'extrémité antérieure, face palmaire, des doigts.

Ces dessins sont, quant à leur forme, entièrement fixes chez le même individu et extrêmement variables d'un individu à un autre. Ils constituent donc une excellente caractéristique de l'identité individuelle.

Nous donnons ici (fig.4) quatre empreintes-types devant servir au classement. Le dessin A représente l'arc ; E, le lacet externe ; I, le lacet interne ; O, l'ovale ou verticille.

Voici la méthode qu'on devra observer pour l'identification d'une empreinte du décédé :

1° Méthode des carrés, indiquée par Forgeot :

On trace, sur un agrandissement des empreintes, des carrés comme le font les peintres qui désirent reproduire une esquisse ; grâce à des carrés identiques, tracés sur un dessin agrandi à la même échelle que l'empreinte qu'il s'agit de comparer, on a des

points de repère exacts pour noter la situation et le dessin des particularités des deux empreintes.

2° Examen des bifurcations des papilles (*b*).

3° Examen des arrêts et reprises des lacets (*a*).

4° Examen des segments (*s*).

5° Examen des dédoublements des lacets (*d*).

6° Examen des îlots (*i*) que les empreintes présentent toutes en grand nombre.

Pour qu'il y ait identité, l'emplacement de ces détails doit être rigoureusement semblable sur le signalement qui sert à la comparaison et sur l'empreinte obtenue. Ce n'est pas tant la forme que la position respective des détails qui permettra de conclure, car la forme peut-être légèrement altérée par un empâtement ou un manque de touche.

Les cicatrices placées à la partie antérieure de la phalangette causent, dans le tracé des lacets, une interruption très visible qui, loin de nuire, aide beaucoup à la rapidité de l'identification.

Dans les cas particulièrement rares où les détails visibles ne seraient pas en nombre suffisant pour donner une certitude absolue, on y supplée, pour les formes générales, *e*, *i*, *o*, en comptant le nombre de lacets qui séparent le point central du point triangulaire ou delta.

On remarque en effet dans la forme *E*, un point central *c*, et un point triangulaire ou delta *t*, placé à gauche (fig.4); dans la forme *I*, même phénomène, mais le point triangulaire est à droite. Dans la forme *O*, (ovales, cercles, spirales, volutes), il y un ou deuxpoints centraux et deux points triangulaires l'un à gauche, l'autre à droite.

Nous ne citerons pas les procédés employés pour obtenir les empreintes du vivant parce qu'ils nécessitent, pour leur réussite, un certain tour de main qu'on ne peut décrire ; il nous suffit de dire qu'il est nécessaire de relever l'empreinte des dix doigts sur une fiche spéciale.

Si l'empreinte du décédé était reconnue exacte, on pourrait essayer de pousser plus loin le degré d'identification ; la main droite, du vivant étant photographiée face dorsale et face palmaire, si l'on obtient un doigt matérialisé dans la cire, ou la main entière, il ne restera plus qu'à faire l'identification ; la main du vivant, peut être étroite ou large, courte ou longue, maigre ou grasse (potelée ;)

doigts noueux, poilus ; bout des doigts effilé, carré, spatulé, etc. ; la main du décédé devra donc appartenir à l'un de ces types mentionnés et être identique à la main lui ayant appartenu de son vivant.

(*Les clichés ne nous étant pas parvenus à temps, nous donnerons dans le prochain numéro celui de la fiche anthropométrique telle que nous la comprenons*).

2. — Identification à l'aide de la « Correspondance croisée »

On sait que l'une des méthodes par lesquelles la *Society for Psychical Researches* a imaginé des preuves de la survie de l'homme après la mort consiste à demander à des personnes d'écrire un mot ou une phrase et de la donner en garde à la Société, dans une enveloppe cachetée, avec l'intention de les faire communiquer, si possible, au moyen de quelque sensitif, après la mort. Myers recommande que la pensée ou le fait enregistrés soit choisi parmi ceux qui sont « le plus intimement enracinés dans notre être. »

Quelle est la valeur de ce genre de correspondance ? L'Hon. Gérald W. Balfour, ancien président de la S. P. R., a récemment résumé les dernières recherches entreprises par cette société. Voici ses conclusions provisoires basées sur une première étude du rapport de M. Piddington, conseil directeur de la S. P. R.

1° Les *cross-correspondances* obtenues jusqu'à présent sont trop nombreuses et se tiennent trop bien pour être simplement le résultat du hasard.

2° Elles pourraient, cela va sans dire, s'expliquer par l'hypothèse de la collusion. Et je ne crois pas que la fausseté de cette hypothèse puisse être absolument prouvée. Beaucoup de personnes l'accepteront certainement malgré toutes ses difficultés, de préférence à des conclusions qui contrediraient leurs préjugés enracinés. Mais si on peut prouver sa fausseté, on ne peut ne pas y croire ; et pour moi, je n'y crois pas ; cela en partie pour des motifs d'évidence intrinsèque, en partie à cause de la connaissance que j'ai des personnes en question, qui me défend de les croire capables d'ourdir une conspiration savante et persévérante pour tromper ; car c'est cela, et rien moins que cela, qui est impliqué dans l'hypothèse de la collusion. Les tricheries et les fraudes trop souvent pratiquées par les médiums payés, me semblent être d'un tout autre genre.

3° Si nous excluons la coïncidence fortuite, et si nous rejetons la collusion,

toute autre explication présupposera la télépathie, sous une forme ou sous une autre.

4° Dans quelques unes des *cross-correspondances*, pas dans toutes, le caractère de « complément » est suffisamment développé pour rendre probable l'existence d'une intention, d'une action voulue, même si cette supposition n'a pas d'autres bases que des particularités de forme seulement.

5° La probalité d'une intention est, cependant, énormément augmentée par le fait que dans beaucoup, peut-être dans la plupart des cas de réussite, il y a dans un écrit une indication, un avis prévenant que l'on trouvera le sujet de la *cross-correspondance* dans une autre communication. Dans les écrits de Mme Piper on est prévenu que tel ou tel mot ou combinaison de mots vient d'être donnée ou qu'on est en train d'essayer, ou qu'on va essayer de les donner à Mrs. Verrall. Avec Mme Verrall, et Mme Holland, l'avis est en général beaucoup moins explicite et souvent manque tout à fait.

6° Si l'on admet qu'un but, une intention, est bien visible, un simple rapport télépathique aveugle et fortuit entre les personnes qui participent à l'expérience, est insuffisant pour expliquer les faits. Une intelligence directrice doit être là de quelque façon, soit qu'elle se manifeste en fournissant aux autres esprits des idées appropriées, soit en extrayant des autres esprits des idées appropriées, soit en appropriant au but cherché des idées puisées, soit activement, soit passivement, dans ces autres esprits ;

7° Les considérations ci-dessus, si elles sont justes, nous servent beaucoup à diminuer l'étendue du problème. La question prend maintenant cette forme : « A quel esprit attribuer l'influence directrice ? » Deux réponses se présentent : elle peut venir de l'esprit de l'une des personnes prenant part à l'expérience ou à l'esprit de plusieurs de ces personnes ; ou elle peut prendre sa source tout a fait hors de ces esprits.

8° Si nous pouvions éliminer la première alternative et établir la seconde, un premier pas serait fait pour accepter ce que prétend l'influence directrice elle même, à savoir que les communications viennent d'esprits désincarnés — toujours pourvu que cette explication ne soit pas donnée comme obligatoire *ab initio*. Tant qu'on considérera comme ouverte la question de la possibilité de communiquer avec les morts, si l'on admet qu'un cas de *cross-correspondance* est dû à l'action intentionnée de quelque intelligence extérieure aux personnes qui prennent part à l'expérience, on pourra trouver paradoxal d'attribuer cette action à un X complètement inconnu, plutôt qu'à la source indiquée dans la communication même.

9° Malheureusement une preuve qui exclurait l'influence directe des médiums est très difficile à obtenir. On peut accorder, il est vrai, qu'une activité intelligente dirigée vers un but doit être une action consciente, et, de plus, que nous avons raison de croire que les automatistes sont sincèrement inconscients de toute action de leur part pour produire une *cross-correspondance*. Mais ce n'est pas suffisant. Les phénomènes de l'écriture automati-

que, comme ceux de l'hypnotisme, semblent indiquer ce que l'on a quelquefois décrit sous le nom de « dissociation de la personnalité », par quoi l'on entend qu'un élément du *moi* normal peut, à un degré plus ou moins grand, se séparer de ce *moi* et acquérir une indépendance relative pendant un certain temps. Ce serait à ce *moi* second (il peut même y en avoir plusieurs), que nous aurions à faire dans les phénomènes d'automatisme, plutôt qu'au *moi* normal ; et les déductions tirées de la conscience ou de l'inconscience de celui-ci peuvent être tout à fait inapplicables à celui-là. Comment ces *moi* seconds savent jouer un rôle et avec quelle habileté ils le font, les expériences sont là pour le montrer.

10° J'ai indiqué les deux hypothèses rivales qui, en résumé, me semblent les explications les plus probables des phénomènes de *crcss-correspondance*. L'une d'elles attribue leur production à l'action directrice du *moi* second de l'un des automatistes (où il peut y avoir coopération des *moi* seconds de plus d'un automatiste). Suivant une autre, ces *moi* seconds sont des instruments passifs maniés par des intelligences extérieures qu'il y a quelque raison *primâ facie* de croire quand elles se donnent comme des esprits encore vivants qui ont été incarnés dans les corps humains.

Cette remarquable étude ne résume pas entièrement la question, car d'autres objections importantes peuvent être formulées ; ainsi, ceux qui sont convaincus de la réalité de la clairvoyance, savent qu'une enveloppe cachetée peut être lue par un sujet ; si elle n'est pas lue entièrement mot à mot, elle peut être déchiffrée dans le sens du contenu. Une autre objection qui a certainement sa valeur, et qu'il est très difficile de réfuter, consiste en ce fait que les intelligences invisibles peuvent facilement connaître le contenu des enveloppes fermées ; donc, quand même la communication prouverait l'activité de ces agents, elle ne prouverait pas l'identité de telle ou telle personnalité.

Si dans nos recherches sur l'identité, nous avons adjoint, à la méthode de reconnaissance à l'aide des impressions digitales, la communication croisée, c'est que nous croyons pouvoir éviter les différentes objections précitées.

1° Par une méthode qui nous est spéciale et qui ne s'applique qu'à une qualité de médium, nous sommes en mesure d'affirmer que nous pouvons reconnaître si la communication vient de la conscience du médium ou de l'assistant, ou de l'un de leurs *moi* seconds.

2° Afin d'éviter la lecture du contenu de la lettre, soit par le médium, soit par des intelligences autres que la personnalité désincarnée, nous avons procédé à des essais ; nous avons reconnu qu'une lettre enfermée dans une boîte de plomb, est complètement illisible, tant dans le sens que dans la forme, pour le médium ; il suffira donc de prendre cette précaution lors des tentatives d'identification.

3° Il existe un autre moyen assez pratique d'empêcher le médium de connaître le contenu de la lettre : il suffirait d'enregistrer la communication sur un cylindre de phonographe, le cylindre une fois enregistré serait déposé par exemple dans le coffre-fort d'une banque, dont il faudrait pour le retirer, le concours de deux ou trois membres de la société. Avec ce procédé, les médiums ne pourraient plus lire à distance le contenu du cylindre, par conséquent le procédé me paraît irréprochable au point de vue critique. Le phonographe à employer dans ce but, serait le « phonographe commercial Edison » en usage actuellement pour la phono-dactylographie des commerçants. Ce procédé sera utilisé si les moyens de la société le permettent.

3. — Identification par l'écriture directe

Le phénomène d'écriture directe employé dans nos recherches d'identification est de phénomène le plus extraordinaire du spiritisme. Le baron de Guldenstubbe, a publié sur ce sujet un ouvrage très intéressant, contenant un grand nombre de *fac-simile* des écritures qu'il a obtenues (1). Nous avons obtenu dans plusieurs expériences faites en ce sens, quelques mots d'écriture directe. Aussi ferons nous des tentatives pour obtenir, soit un spécimen d'écriture du décédé soit sa signature.

Quant au reste, ce procédé est assez connu pour que nous ne nous y attardions pas davantage. Nous préférons, l'espace nous étant mesuré, développer plutôt l'étude des procédés dont l'utilisation, en pareille matière, est encore peu ou point connue.

---

(1) La réalité des Esprits et de leurs manifestations. démontrée par le phénomène de l'écriture directe. Par M. le Baron de Guldentubbe, 1 vole, in-8°, avec 15 planches et 93 fac-similé.

4 — Identification à l'aide de la photographie et de la radiographie

1° Un dernier procédé à employer, dans le cas d'identification spirite, est la photographie. Jusqu'à présent aucune méthode n'est en faveur pour l'obtention des clichés, et nous ne savons rien d'assuré quant au mode opératoire ; nous devons donc continuer, en attendant les résultats de nos tentatives, à faire poser devant l'objectif d'un appareil, soit dans l'obscurité, soit en pleine lumière, un médium ayant en sa possession un objet ou un vêtement quelconque ayant appartenu au décédé. Ces tentatives devront être suivies très longtemps. On peut échouer comme on peut obtenir un résultat, qui donnera un point de comparaison ; c'est pourquoi l'intéressé devra être photographié en son vivant de face et de profil.

2° Un procédé qui est a employer c'est celui de la radiographie, ou photographie sans appareil ; si la main du désincarné vient à se manifester elle pourra laisser son empreinte en touchant. dans l'obscurité, une plaque sensible au gélatino-bromure d'argent. Cette empreinte serait ensuite comparée avec l'empreinte prise du vivant de l'intéressé.

Ces deux procédés seront mis en usage lorsqu'un cas d'identification se présentera.

D. -- Les empreintes du fantôme du médium

(Travaux de l'I. R. P. F.)

Dans les cas d'obtention d'empreintes de décédé inconnu du médium, il nous a fallu établir que celles-ci ne provenaient pas du fantôme même du sujet ; nous savons que la comparaison des papilles, peut élucider la question, mais nous avons poussé la question à fond en essayant d'identifier le fantôme du médium avec son propre corps.

En dédoublant le médium, le fantôme (corps éthérique) se trouve extériorisé ; il peut exécuter des phénomènes matériels à distance,

mais nous n'avons pu obtenir aucune empreinte de ses doigts malgré un certain nombre de séances répétées (10). Nous dûmes changer de procédé ; au lieu d'extérioriser le corps en entier, nous n'avons extériorisé que le bras gauche du fantôme. Au premier essai, une empreinte fut obtenue : nous étions dans la bonne voie ; à la troisième tentative une empreinte comprenant : la troisième phalange, la 2e et un tiers de la 1re fut donnée, avec cette empreinte nous pûmes parfaitement identifier le fantôme de la façon suivante :

L'empreinte matérialisée représente à première vue un index (fig. 4). La 3e phalange est dépourvue de papilles ; en revanche la 2me phalange est mieux constituée : on y distingue : deux plis de la peau longitudinaux ; de plus cet index présente une déformation, la 1re phalange s'incurve de droite à gauche.

A l'examen, nous trouvons, par comparaison avec les deux index du médium (fig. 5 et 6), que cette empreinte matérialisée, appartient à l'index droit : 1° par la ressemblance de ses plis de la peau, longitudinaux avec l'index droit du médium ; 2° par incurvation susdite comparée. La mensuration permet de constater que la longueur de la 2me phalange de l'index matérialisé est la même que celle de la 2me phalange de l'index droit du sujet : la 2me phalange de l'index gauche est de 2 à 3 millimètres plus longue et plusieurs de ces plis sont obliques ; la mensuration de la 3me phalange ne doit pas être prise en considération, parce qu'elle varie en apposant le doigt du médium, ou le doigt matérialisé plus ou moins fortement sur la glace saupoudrée de talc ; on remarque que les contours de l'index matérialisé sont flous par rapport à l'index du médium. En résumé cette empreinte est si parfaite de ressemblance qu'on pourrait la croire obtenue par supercherie, dans un moment d'inattention des contrôleurs.

Une chose curieuse est à signaler : c'est l'obtention de l'index droit, alors que nous avions dédoublé le bras gauche du médium, anomalie que nous n'avons pu nous expliquer ; le même phénomène a été obtenu par le Dr Ochorowiez, avec son médium Mlle Tomczyk dans l'obtention de radiographies de mains fluidiques, voici un extrait du phénomène précité (1).

---

(1) — *Radiographies des mains* par M. Ochorowiez, *Annales des Sciences Psychiques*, 19-10 1911.

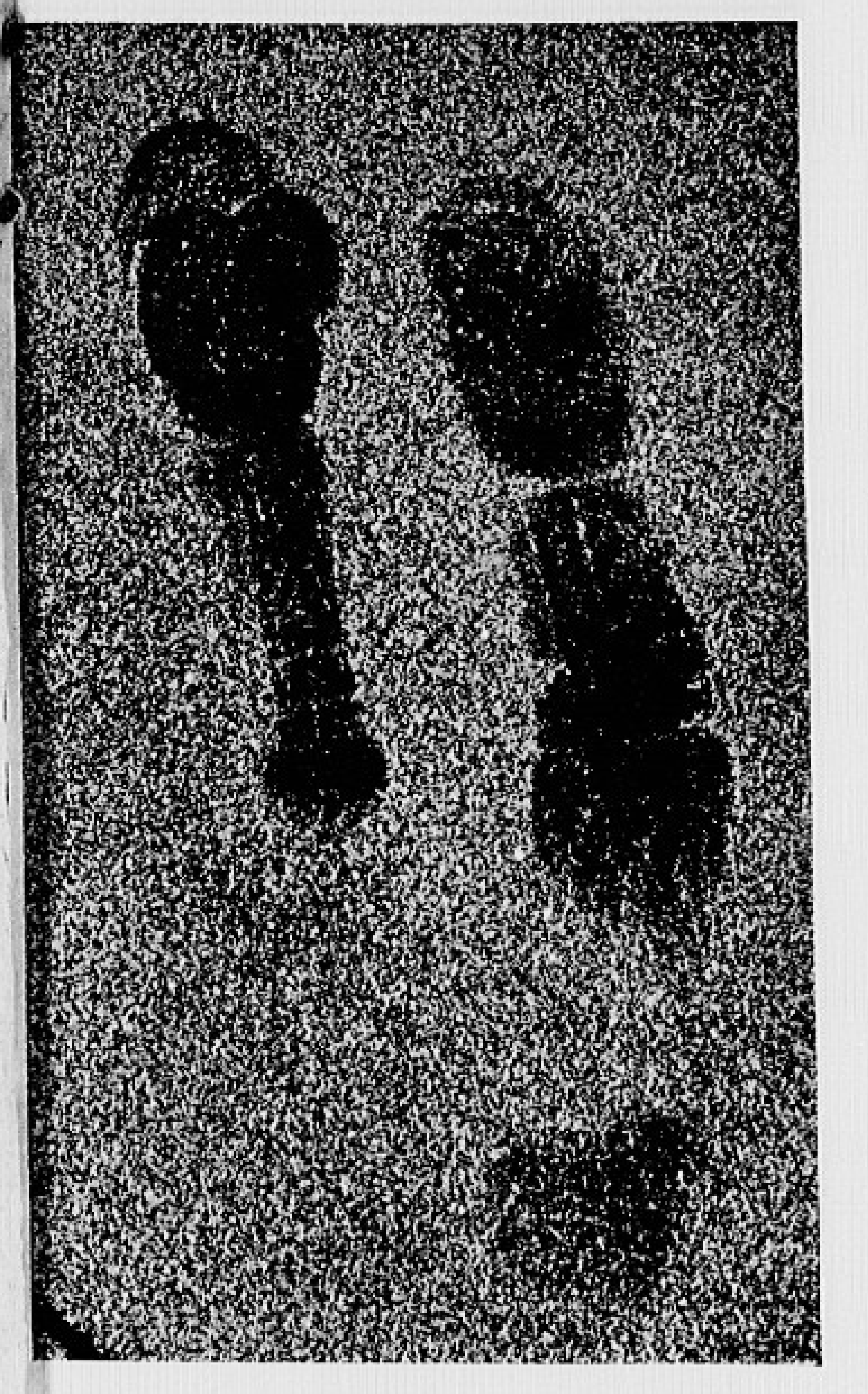


Fig. 3. — Index et médius du Fantôme du Vivant matérialisé.

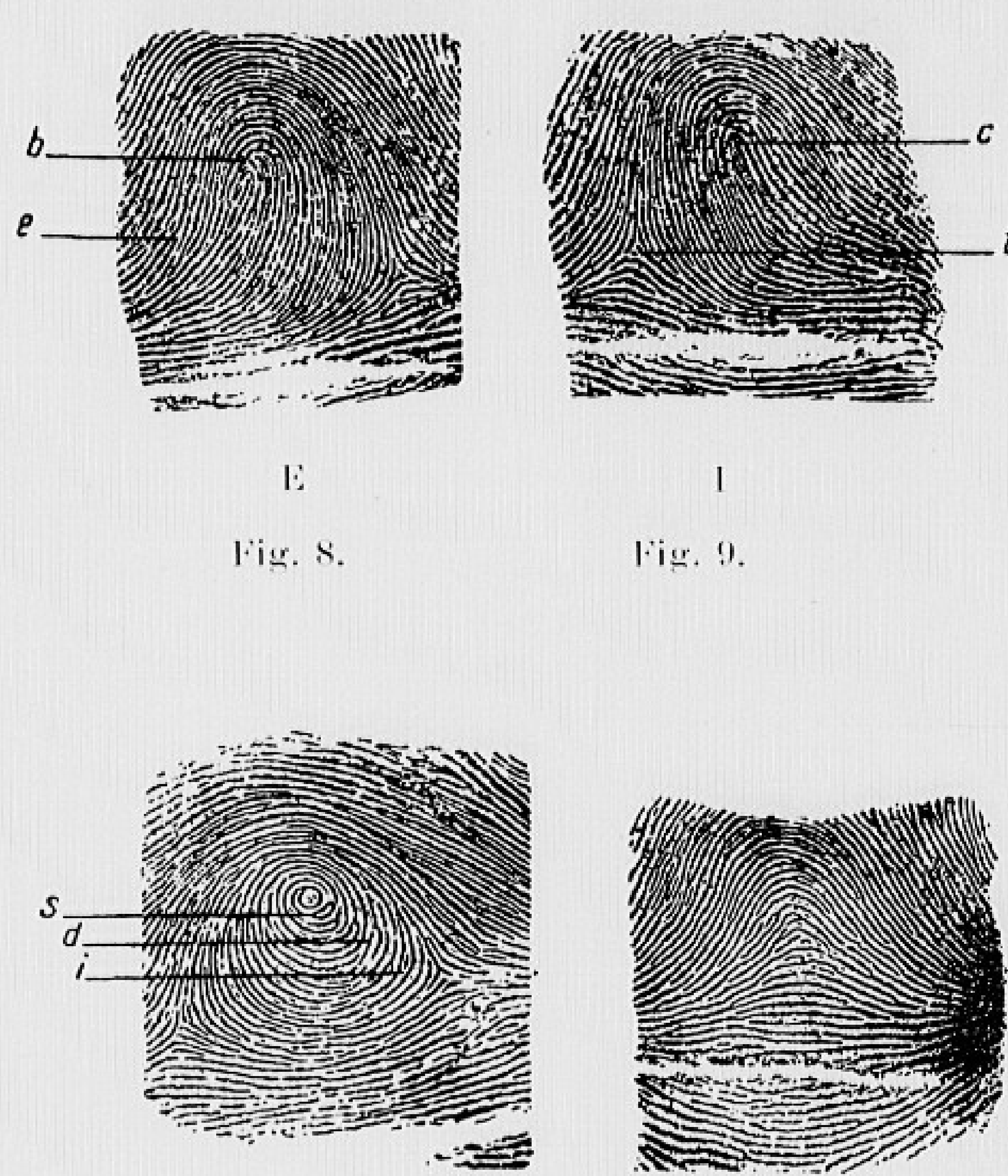


Fig. 4. — Empreintes types servant au classement.

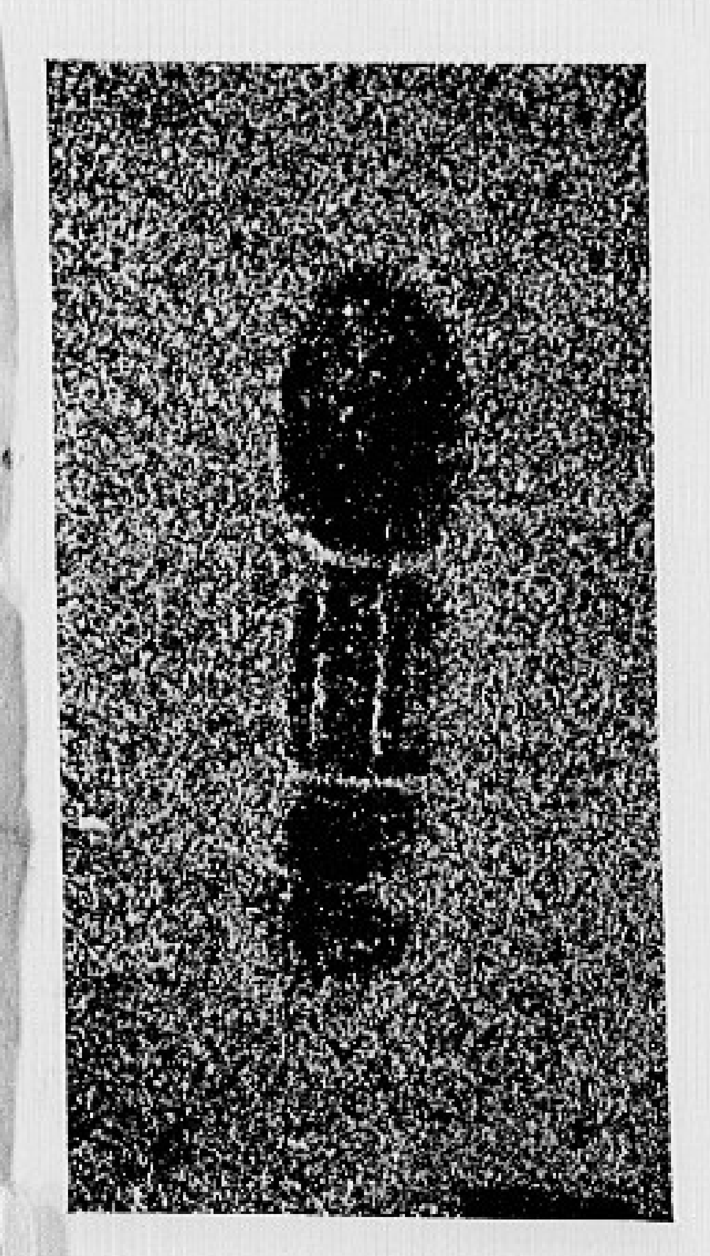


Fig. 5. — Index droit du Fantôme du Vivant matérialisé

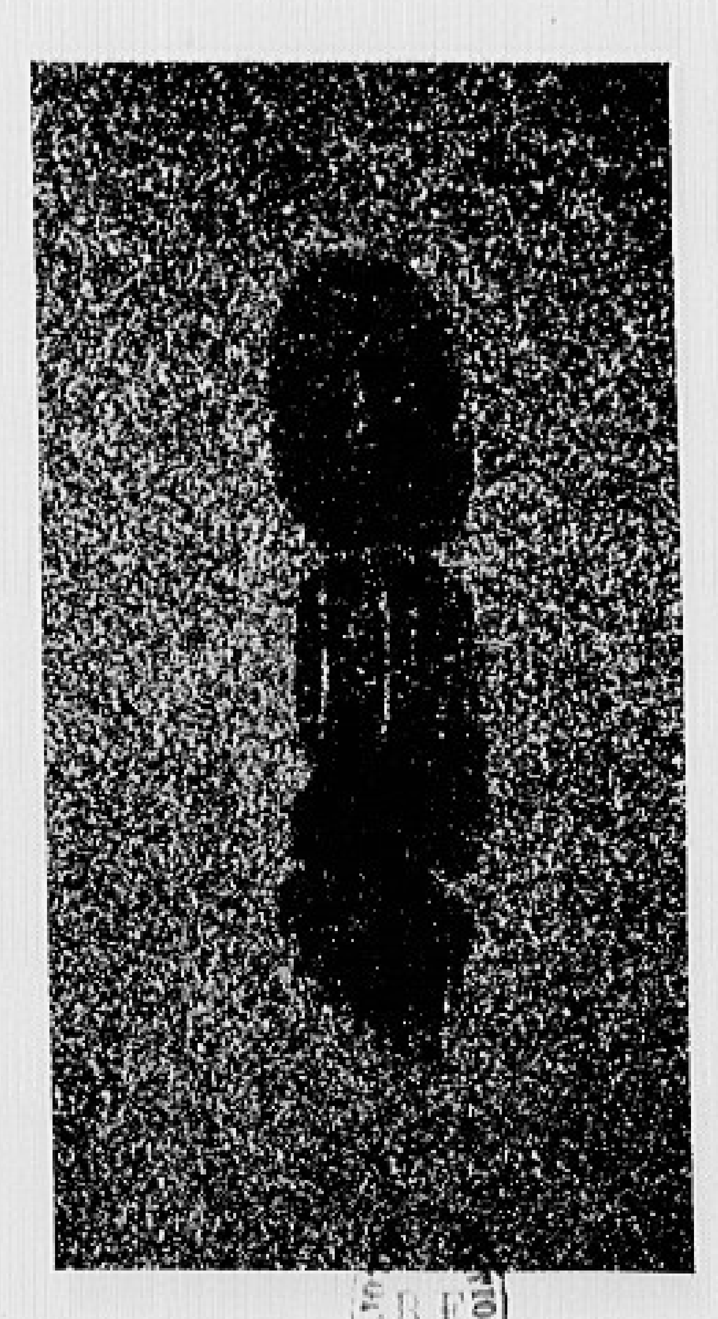


Fig. 6. — Index droit du médium.

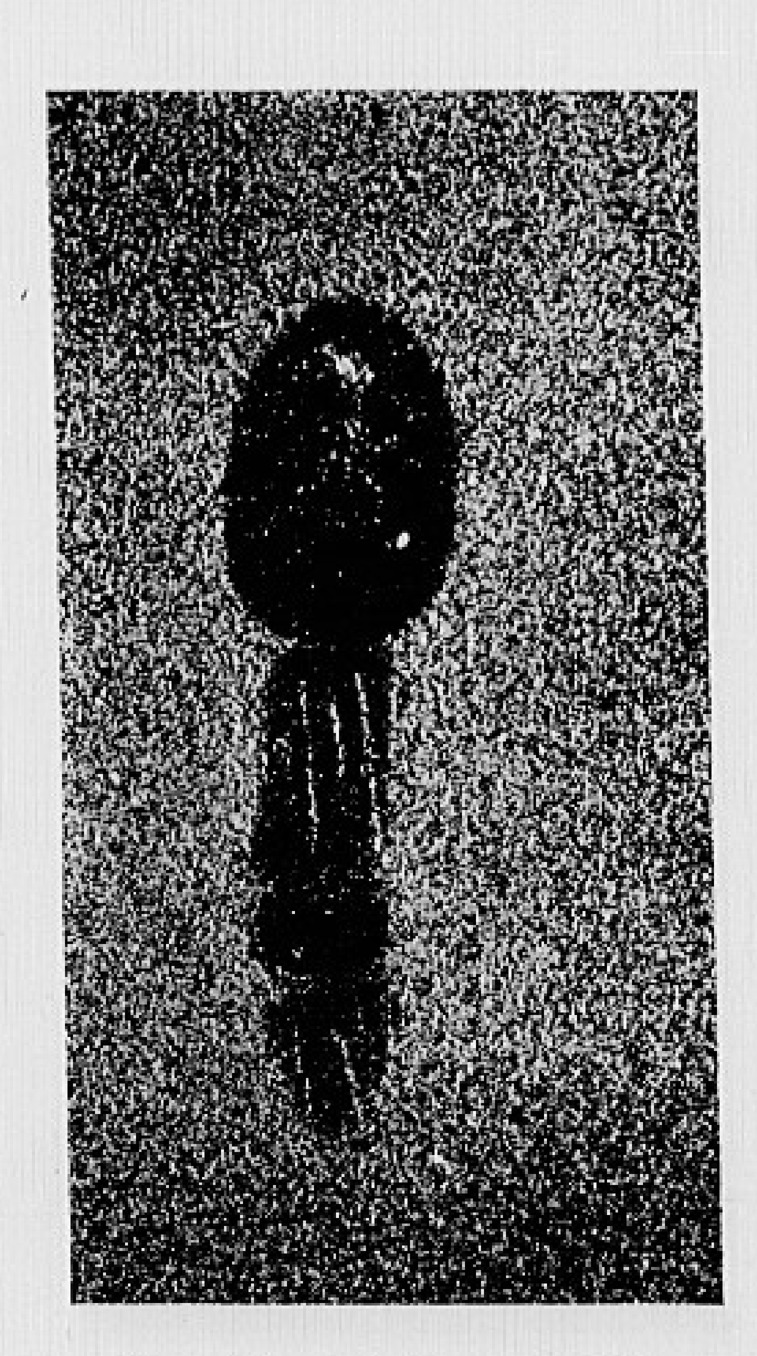


Fig. 7. — Index gauche du médium.

« Voyant que la main entière tend à se radiographier, j'ouvre une boîte 13 × 18 et nous faisons la nouvelle expérience un peu différemmet : c'est moi qui tiens la plaque perpendiculairement en l'air (restant assis en face du médium et à environ un mètre de sa main droite). La lumière rouge suffit à peine à faire distinguer la tache blanche de sa chemisette. Malgré cela, la somnambule m'annonce :

— « Je vois l'ombre d'une main se détacher de mon bras droit... Le bras fluidique est très long et il avance vers la plaque... Contre la lumière rouge, il paraît transparent... et sa main, qui se pose sur le cliché, est beaucoup plus opaque... c'est toujours une très grande main... mais, c'est drôle, il me semble que c'est une main gauche, quoique je tende ma droite !.... »

Et il paraît qu'elle avait raison, car l'image mieux à la forme d'une partie de la main gauche... »

Dans ses expériences, le Dr Ochorowiez fait plusieurs remarques, entre autres trois que nous retiendrons et qui sont :

1° Que la main du double peut s'imprimer beaucoup plus grande que celle du médium. Cela est vrai : nous avons fait cette remarque quand la main du fantôme est en voie de matérialisation, mais quand la matérialisation de la forme est complète la main du ne-diffère pas de celle du médium ;

2° Qu'une main gauche peut sortir du bras droit. — Cela est exact ;

3° Que le corps éthérique impersonnel du médium, son double tout court, se comporte absolument comme un esprit.

A cette dernière remarque, nous répondrons que le processus de matérialisation du double du médium est tout à fait différent de celui d'un « esprit ». Ainsi le double met environ cinq minutes pour se matérialiser, tandis qu'il faut 20 à 25 minutes pour l' « esprit ». Pour le double du médium, un bras fluidique assez mince, d'extérieur grossier, se forme au-dessous du bras du médium ; les doigts fluidiques se présentent allongés et sont alimentés, pour se matérialiser, par un courant fluidique partant de la pointe de l'omoplate gauche du sujet, parcourant le bras gauche, et par un autre courant partant du pli du coude gauche, et se rendant aux extrémités digitales de la matérialisation. Le médium ne présente aucune fatigue après l'expérience, sauf une légère douleur au niveau des points d'émergence des courants fluidiques ; tandis que pour la matérialisation, d'un « esprit » à côté du double fluidique du bras du médium, il forme un deuxième bras fluidique appartenant à « l'esprit » ; le bras est très gros, ainsi que la main, et sa forma-

tion arrache les cris de souffrance au médium, celui-ci n'accuse aucun courant fluidique, la matérialisation est longue, laborieuse, et laisse le sujet, après la séance, dans un état de prostration prolongée. En tout cas ces divers modes étant en partie des phénomènes subjectifs, pour les assistants, sauf pour les sujets clairvoyants, ils ne deviennent secondaires qu'après l'emploi du procédé d'identification à l'aide des papilles digitales. Les diverses remarques de Dr Ochorowiez ne peuvent en rien élucider la question de la réalité des « esprits ».

Une dernière expérience est à tenter avec le fantôme du vivant au point de vue de l'objection suivante : savoir si l'action de la pensée du médium ne produirait pas un effet, et si elle ne modifierait pas la *forme des empreintes* digitales de son propre fantôme. A cet effet nous avons procédé à quelques tentatives d'expériences, et nous avons reconnu qu'il lui était impossible de produire une empreinte normale.

Enfin, tout récemment encore, dans une séance tenue le 12 janvier 1912 en présence et sous le contrôle du colonel A. de Rochas, notre Président d'honneur, et de M. l'Abbé N..., sur une glace recouverte d'une légère couche de talc selon la technique préconisée ci-dessus, nous avons obtenu l'empreinte d'un index fantômatique que ces messieurs ont eux-mêmes identifié très facilement, par les procédés anthropométriques en usage courant, avec l'index du médium de qui, sous leur surveillance, le fantôme avait été préalablement extérioré.

Un tel résultat, obtenu dans ces conditions, est absolument probant et nous permet de ne pas nous étendre davantage à ce propos.

E — Recherches sur les empreintes provenant des décédés

Travaux de l'Institut R. P. F.

Nos efforts se sont tournés vers l'obtention d'empreintes digitales avec leurs papilles, parce que tel serait le seul moyen d'obtenir la véritable identité de celui qui n'est plus. Certitude absolue ? non pas ; mais certitude relative, parce que ces empreintes donneraient réponse satisfaisante à toutes les questions d'identité.

Nous savons qu'il existe trois variétés bien définies de matérialisation : — celle des formes tangibles et invisibles, qui peuvent affecter aussi l'ouïe, l'odorat et même le goût ; — celle des formes visibles non tangibles, lumineuses, mais que la main traverse comme une image ; — celle enfin des formes à la fois visibles et tangibles. On rencontre parfois des formes intermédiaires entre ces trois variétés, présentant des degrés divers de densité et dont la matérialisation peut être partielle : c'est cette catégorie que nous nous sommes efforcés d'obtenir ; nous ne désirions en effet la matérialisation que *partielle* parce que : 1° elle est ainsi plus facile à obtenir ; 2° nous n'avions besoin que du bout des doigts ; et nous la désirions *tangible* pour avoir des empreintes.

Avec notre médium Mme Lambert, nous croyons avoir réussi à résoudre ce problème : les empreintes obtenues sont suffisantes pour l'identification de la personnalité.

Voici le procédé que nous avons employé pour recueillir celles-ci : — Après plusieurs essais avec le noir de fumée, l'entité qui se présentait refusant d'appliquer sur ce noir ses doigts matérialisés, nous avons eu recours au moyen suivant : Sur la table d'expérience était disposé une glace de 40×20, saupoudrée de talc, et sur laquelle l'entité matérialisée devait produire ses empreintes ; il ne nous fallait pas, dans ce cas, songer à photographier ces empreintes, mais trouver un moyen de transfert qui les enlèverait de leur support premier pour les rapporter sur une surface plus appropriée. Voici le procédé utilisé (1) :

Le papier transparent est du papier gélatiné employé en photographie : gélatino-chlorure au citrate brillant, genre Solio (le papier mat n'est pas à employer) ; les papiers au gélatino-bromures conviennent également bien,

Il faut tout d'abord insoler une feuille sensible et la dépouiller de son sel actinique par un fixage à l'hyprosulfite de soude à 25 o/o. Le papier fixé, bien lavé et séché, se conserve très longtemps, à l'abri de l'humidité. Au moment de l'emploi, on l'immerge dans l'eau pendant quelques minutes ; cette eau ne doit pas être trop froide ; l'hiver il sera bon de la tiédir, sans toutefois jamais dépasser la température de 30°. Puis on éponge le papier entre

(1) *Méthode judiciaire* du Dr Eug. Stochis.

deux feuilles de papier buvard à filtrer, bien propre, neuf ; l'excès d'eau étant enlevé, on applique le côté gélatiné sur l'empreinte à transférer, l'application se fait d'abord suivant le milieu de la feuille de papier que l'on tient par les deux côtés opposés, et en continuant le contact vers les bords, de façon à éviter l'interposition de bulles d'air ; on presse alors le papier à l'aide d'un tampon de linge et l'on attend un instant.

Il reste à enlever doucement, en le soulevant par un bord, le papier « transfert » sur lequel l'empreinte est venue se fixer en totalité, sans modification aucune de dessin, ni de contour ; on n'a pas seulement une reproduction absolument exacte du dessin, mais on enlève en même temps la substance même, qui forme celui-ci, le talc.

L'empreinte tranche très bien sur le fond noir du papier ; une fois l'empreinte transférée, on laisse sécher le papier, ce qui demande très peu de temps. On est alors en possession d'une reproduction parfaite de l'empreinte qui se trouve faire corps avec la gélatine, mais que par prudence on devra fixer avec un vernis à l'aquarelle, au vaporisateur. Nous donnons ici quelques gravures des empreintes que nous avons obtenues de la sorte.

Une question se pose : Est-ce bien une entité désincarnée qui a produit ces empreintes ? ne serait-ce pas le fantôme du médium ? Nous avons fait de très nombreux essais avec le fantôme du vivant afin d'élucider la question et nous avons reconnu que les emprentes digitales du fantômes du vivant ressemblent aux emprentes du médium, et que les empreintes de la personnalité désincarnée en diffèrent totalement.

F. — Objections relatives à l'obtention des matéralisations

Passons maintenant à quelques objections qui se présentent naturellement à l'esprit, au sujet de l'exécution de ces empreintes :

Nous en avons relevé trois dans les *Annales des sciences Psychiques* : nous allons y répondre à l'aide de l'expérimentation. Voici la première :

« D'abord — disent les *Annales* — on peut remarquer qu'il n'est pas prouvé, naturellement, que le corps fluidique, s'il existe... »

A cela nous répondrons que les écrits ne prévalent jamais contre l'expérience. Si ces messieurs avaient expérimenté environ 300 à 400 fois avec le fantôme du vivant d'un médium, extériorisé à l'aide du magnétisme, ils auraient reconnu depuis longtemps l'existence objective du *corps éthérique*, pour nous servir du terme théosophique ; il est impossible qu'à un moment donné, dans les divers essais, l'on ne se soit avisé que l'on faisait fausse route ; seule la photographie pouvait trancher la question. M. Durville a-t-il réellement obtenu des photographies du fantôme des vivants ? Nul mieux que moi (L. Lefranc) ne peut répondre à cette question. A l'époque des recherches de M. Durville, j'étais chargé par lui-même, au cours de ses expériences, de l'aider dans ses diverses manipulations, entre autres, d'acheter les plaques photographiques qui devaient servir aux tentatives de photographie du fantôme ; c'était moi seul qui chargeais les chassis et qui les développais chez moi après les séances ; j'étais donc sûr de moi-même. Or nous obtinmes de la sorte et presque successivement quatre photographies fantômatiques. Quelques personnes ayant examiné les clichés déclarèrent que l'impression n'était pas du tout photographique mais cela sans pouvoir l'expliquer elles-mêmes par une autre théorie. A cela je répondrai, qu'en effet l'impression ne paraît pas du tout être photographique (en comparaison avec l'impression de la lumière sur la gélatine bromure d'argent) ; la plaque paraît sale, mal lavée : cela est dû au développement lent que j'ai dû employer (une heure environ). On m'a objecté que j'aurais dû passer mon doigt sur la gélatine pendant le lavage, pour pallier ce qu'on considérait comme le résultat d'un accident. Il est permis d'agir ainsi pour une photographie ordinaire ; mais pour ce genre où chaque opération est enveloppée des plus minutieuses précautions, où chaque opérateur, conscient du but poursuivi, pèse méticuleusement les moindres actes dont il est responsable, cela peut-il se faire ? il ne faut pas oublier que nous avons ouvert l'objectif après une pose d'une heure environ dans l'obscurité la plus complète, et que si ces images fantômatiques n'étaient que le résultat d'un lavage mal exécuté, ou d'une prolongation du développement (zébrures ou autre défauts), c'est que le hasard nous aurait bien servis après une trentaine d'essais infructueux.

Comment se fait-il, qu'ayant opéré depuis les premiers essais dans les mêmes conditions (je ne parle que de la pose et du développement),

nous n'ayons eu que quatre images fantômatiques en tout? Moi-même depuis la Fondation de l'*Institut du R. P. F.* je poursuis l'étude de ce genre de photographie ; comment donc se fait-il que toutes mes séances de photo aient été nulles? si je m'étais amusé à faire plaisir à M. Durviller en fabriquant ces images, il y a longtemps que j'aurais récidivé pour mon compte personnel! *Cela ne doit pas se faire*, pour des raisons que tout le monde comprend. C'est pourquoi j'ai préconisé la formation d'un groupe pour l'étude en commun de cette question.

L'existence du fantôme vivant peut être démontrée objectivement à l'aide du contrôle des sens ; ces expériences ont été faites plusieurs fois en public (40 personnes environ) et controlées dans le laboratoire de notre *Institut* avec procès verbaux à l'appui.

Ici même, ces temps derniers la différenciation du deuxième corps fluidique (le *corps astral,* qui survit après la mort), a été étudiée par moi-même le plus scientifiquement possible. A ce propos je répondrai à l'objection des *Annales* qui est celle-ci :

.... « que le corps fluidique, s'il existe. soit quelque chose qui reproduit si exactement le corps matériel, que les dents, les cheveux, les os, et enfin les moindres irrégularités de la surface cutanée s'y trouvent exactement enregistrés? Devons-nous admettre, par exemple, que si un homme mourait à la suite d'un accident qui lui écraserait les deux mains, d'un incendie au cours duquel il serait brûlé vif, etc... le corps fluidique garderait dans l'Au-delà la forme des deux mains aplaties, des membres calcinés, et ainsi de suite? Cela est douteux; c'est même assez contraire à l'idée que nous nous sommes faite jusqu'ici de ce corps hypothétique ; nous ne doutons pas que beaucoup d'autres chercheurs aient rapporté de leurs études la même impression que nous-mêmes. Pour nous, ce corps fluidique peut servir à forger des formes très différentes de corps matérialisés, voire même de vêtements, objets, etc....

Emettre une hypothèse semblable, c'est avouer ne rien connaître de ce qui concerne l'existence et la façon d'être des corps fluidiques. L'individu qui meurt avec les deux mains broyées, ne conserve pas un corps fluidique ayant les mains en cet état ; il le conserverait peut-être si le désincarné gardait son corps *éthérique*, mais celui-ci se désagrège très peu de temps après la mort ; le corps *astral*, qui survit, conserve la forme humaine antérieure à l'accident ; il peut prendre, à la vérité, la forme mutilée, car la matière formant ce corps obéit à l'action de la volonté de l'indi-

vidu. Des recherches en ce sens ont été faites. Et puis n'avons-nous pas, dans l'histoire, les phénomènes de lycanthropie, où les sorciers extériorisaient leur corps *astral* (non le corps *éthérique*) et leur faisaient prendre une forme d'animal quelconque afin de terroriser le village ou quelque ennemi ? La lycanthropie n'est pas un mythe ; son existence a été corroborée par de nombreuses répercussions matérielles, sur le corps physique du sujet, de lésions exercées sur le corps *astral* (1) ; Le corps astral peut en effet matérialiser des vêtements, mais cela est assez rare ; quant aux objets, rien n'est prouvé à cet égard. Autre particularité : le corps astral peut se matérialiser suivant les différents âges de sa vie terrestre, il lui suffit d'y penser, de le *vouloir*, avant sa matérialisation, pour que le phénomène ait lieu. Ainsi, s'il meurt terrestrement avec une mutilation du corps physique il peut apparaître, à sa volonté, sans cette mutilation, ou avec elle, cela ne fait aucun doute d'après les expériences que j'ai pratiquées dans ce sens, et dont il n'est pas encore l'heure de parler plus longuement.

Comme preuve objective de l'existence du fantôme du vivant, il existe aussi les empreintes précitées.

F. — Objections relatives aux matérialisations

Il reste à élucider la question du diable, émise par les catholiques, et celle de *l'élémental* produite par les occultistes, comme étant les auteurs d'imitations fictives de la personnalité désincarnée. M. Lancelin, notre sympathique Président de l'I. R. P. F., a bien voulu nous exposer le résultat de ses recherches faites récemment dans le but d'étudier l'existence du diable et de l'élémental : en voici les résultats :

1° La question du Diable

Le diable n'est qu'un fantôme et un symbole du mal.

Le judaïsme primitif l'a ignoré ; d'ailleurs le Jéovah tyrannique et sanguinaire des juifs n'avait pas besoin de ce repoussoir. La lé-

(1) Voir l'article de M. A. de Rochas, notre président d'honneur, dans les *Annales Psychiques*.

gende de la chute des anges se trouve dans le livre d'Hénoche, depuis longtemps reconnu apocryphe et écrit bien plus tard.

Pendant la grande captivité de Babylone, le judaïsme reçoit des religions orientales l'impression de divinités mauvaises, mais cette idée reste populaire, sans pénétrer dans les dogmes. Et Lucifer y est encore l'étoile du matin (Ps. CIX, 3), et Satan un ange, un enfant de Dieu (Job, I, 6).

Plus tard, si le Christ parle du *Mauvais* et du démon, c'est par pure accommodation aux idées populaires de son temps ; mais pour lui, le diable n'existe pas : — « C'est du dedans, du cœur des hommes, dit-il, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les homicides, les larcins, l'avarice, les méchancetés, la fourberie, la dissolution, l'œil malin, les médisances, l'orgueil, la folie : tous ces maux sortent de l'intérieur de l'homme, et souillent l'homme » (Marc VII, 21-23 ; matt., XV, 18-20).

Dans le christianisme, le Jéovah vindicatif des juifs devient un Père de bonté : dès lors, les autres divinités sont, près de lui, des divinités du mal.

En se développant, le christianisme entre en contact avec l'Hélénisme et en reçoit la conception de Pluton et des Furies, et surtout du Tartare, qu'il accommode à ses propres idées en y faisant entrer confusément toutes les divinités mauvaises du paganisme gréco-romain et des diverses religions auxquelles il se heurte.

Mais c'est au Moyen-Age que naît véritablement le diable.

Dans cette période de bouleversements incessants, sans loi, sans frein, le clergé fut amené, pour mater les puissants, à faire du diable le gendarme de la société ; il reprit l'idée du mauvais et des divinités du mal, fondit le tout dans la personnalité du diable et en fit l'épouvantail des rois et des peuples.

Mais cette idée, dont il était le représentant, lui donnait un pouvoir incontesté ; aussi se prit-il rapidement à son propre piège — et dès lors le diable exista ; dans le courant des temps modernes, sa personnalité s'affirma, et, au XVII[e] siècle il règnait en maître.

Voltaire et les encyclopédistes commencèrent la réaction ; l'idée du démon déclina, et aujourd'hui beaucoup de prêtres éclairés la regardent comme un simple symbole ; la preuve en est dans la mise à l'index, il y a quelques années, du *Miroir des Ames*, ouvrage où un prêtre de campagne tentait d'établir la réalité du diable légen-

daire avec ses feux, ses cornes, sa fourche ses chaudières, et autres sornettes.

2° — La Question de l'élémental

Les élémentals semblent bien exister, sur le plan astral où on les rencontre fréquemment, et dont ils forment en quelque sorte l'animalité. Leur caractéristique est d'être mortels ; aussi cherchent-ils avec âpreté tous les moyens de prolonger leur existence, surtout en vivant aux dépens d'une créature physique, homme ou animal.

Ce sont les esprits inférieurs des éléments, les pensées et actes du plan physique vitalisés sur le plan astral, les coques ou larves avortées sur le plan astral sans avoir pu arriver à réalisation dans notre monde matériel, etc. etc.

Ils sont très nuisibles précisément à cause de leur soif de vie qui les fait jeter sur quiconque les appelle ou leur prête le flanc, de façon à prolonger leur existence aux dépens de celle des vivants.

Beaucoup de cas de délire ou de folie sont causés par l'intrusion des élémentals dans la vie d'un être intelligent.

L'élémental est : A) inconscient (ou, au plus, semi-conscient) c'est-à-dire insensible au bien comme au mal, mais pouvant devenir l'instrument de l'un comme de l'autre. — B) très peu intelligent, et toute son intelligence rudimentaire est employée à prolonger sa vie, c'est pourquoi je viens de dire que l'élémental représente l'animalité du plan astral.

Quand un chien tente de vous mordre, on se gare de la morsure mais on fait surtout appel au maître du chien, puisque l'animal ne fait qu'obéir à l'homme. Ainsi en est-il pour l'élémental que son inconscience porte à obéir à quiconque l'appelle et lui donne de la vie. Mais, d'autre part, son manque d'intelligence l'empêche de produire les phénomènes physiques que l'opérateur veut réaliser, si cet opérateur ne le guide pas lui-même.

Par suite, l'opérateur qui veut obtenir *malgré tout* tel ou tel phénomène hyperphysique, psychique ou physique, et fait appel dans ce but à *n'importe quelle force* du mystère, est sûr d'être obéi pourvu toutefois que les entités auxquelles il s'adresse possèdent la force nécessaire pour réaliser le phénomène demandé ; Mais si au contraire il *veut* obtenir tel phénomène d'un élémentaire seul,

c'est-à-dire d'une entité plus évoluée, consciente et intelligente, en repoussant, par l'action d'une volonté ferme, toute aide étrangère qu'il n'a pas appelée, si notamment il repousse énergiquement le concours des élémentals et évite de leur donner prise sur lui, si, en un mot il *veut* n'obtenir le phénomène que de telle ou telle Entité relativement élevée, sa volonté, — pourvu que comme il arrive généralement, elle soit ferme et bien assurée en ce sens — mettra à l'intruision des élémentals dans l'expérience un obstacle infranchissable pour eux.

En faisant toutefois remarquer que ceci n'est pas absolu quand il s'agit de la production de phénomènes astraux (psychiques et hyperphysiques), parce qu'alors l'élémental agissant sur son propre plan y est plus maître que l'homme ; mais qu'au contraire cette théorie est absolue quand il s'agit de phénomènes produits sur le plan physique où l'homme est plus maître que l'élémental.

G. — Règlement des Travaux d'identification spirite

1° A la mort de l'une des personnes dont la Société possèdera dans ses archives, le signalement anthropométrique, il sera procédé immédiatement en présence du Président, du Secrétaire général, du Vice-Président et de l'un des plus proches parents, à la mise en boîte de la lettre cachetée (boîte de plomb) devant servir à l'identification à l'aide de la communication croisée ; si l'on emploie ce procédé, il est toutefois préférable de choisir celui du cylindre phonographique.

2° Un mois après le décès, il sera procédé aux tentatives matérialisations partielles d'empreintes digitales ; les essais seront faits à l'aide du médium et du chef des travaux ; il ne sera admis aucune personne étrangère, avant qu'un résultat soit obtenu. Puis successivement les essais seront tentés dans l'ordre suivant : 2° communication croisée ; 3° Ecriture directe ; 4° Photographie. Cet ordre peut être interverti selon les résultats obtenus, négatifs ou positifs.

Aussitôt les résultats acquis, il sera procédé, en présence d'une commission, à l'identification par la comparaison des documents conservés dans les archives.

3° Cette commission se composera de six membres appartenant au bureau de la Société, et de deux personnes (les plus proches parents du décédé) qui assisteront à l'identification, Le chef des travaux expliquera aux membres de la commission, les différentes méthodes applicables aux procédés d'identification, relatives aux impressions digitales et à la photographie.

4° Un rapport détaillé des essais, et des résultats, sera publié dans la Revue le « Monde Psychique » par le Président de « l'Institut de Recherches Psychiques de France ».

5° Il va sans dire que les bénéficiares de cette organisation devront être, avant tout, nos sociétaires adhérents à l'I. R. P. F.

H. — Ecole de Médiums

L'Institut de Recherches Psychiques de France, ouvre une école de médiums qui a pour but :

1° *D'instruire et diriger dans la pratique les médiums des deux sexes.*

2° *De développer les facultés spéciales des sujets les mieux doués dans le but d'aider les recherches d'identifications spirites du « Bureau Julia » de Paris.*

Chaque sujet recevra les instructions théoriques et pratiques nécessaires au développement de sa médiumnité particulière.

Les sujets seront réunis deux fois par semaine à des heures déterminées, pour leur développement.

Ces cours sont gratuits.

Pour inscriptlons et renseignements, s'adresser à M. Lefranc Chef des Travaux pour le « Bureau Julia ». 5, rue Nicolas-Flamel Paris (4e ar.).

L. Lefranc

Chef des Travaux et Secrétiare Général
de l'*Institut de Recherches Psychiques de France.*

Dédoublement ou Rêve?

Dans le *Bulletin Médical* du 4 novembre, nous relevons un très curieux article de M. le Professeur Gilbert Ballet, sur un cas de délire onirique systématisé ; nous exposerons l'histoire de la maladie et les conclusions résultant de son examen, en donnant ensuite notre hypothèse, d'après nos dernières connaissances pratiques sur les corps fluidiques des vivants.

« Au mois de décembre dernier s'est présentée dans le service du professeur Gilbert Ballet, une jeune fille de vingt-huit ans, institutrice, Mlle D..., qui se plaignait de troubles curieux. Elle accusait une sorte de dédoublement de la personnalité dont le sentiment déterminait chez elle un état anxieux accusé. Au moment même où elle nous faisait part de ses angoisses, elle avait l'impression et, en apparence au moins, la conviction que son moi était absent, qu'il errait de par le monde, que la personne qui nous parlait était une sorte d'enveloppe sans vie mentale réelle, la vraie personnalité s'étant détachée et étant ailleurs. Il en résultait un état de souffrance morale, d'anxiété des plus vives. »

Relatons maintenant l'histoire de la maladie :

« A vingt-quatre ans elle est partie passer un hiver dans le midi, à Nice, dans un famille américaine, comme institutrice. Là elle a rencontré un valet de chambre dont elle paraît s'être éprise : G. P. Il semble qu'elle ait eu alors des préoccupations érotiques. Elle raconte que ce G. P. aurait fait simultanément la cour à sa patronne, à elle et à une femme de chambre. Elle paraît avoir à ce sujet présenté l'année suivante quelques vagues idées de persécution avec interprétations erronées, peut être conséquences des idées érotiques ; elle suppose (l'a-t-elle supposé dès lors ou n'en parle-t-elle que retrospectivement ? on ne peut le dire), elle suppose que sa maîtresse, jalouse d'elle à cause de G. P., a voulu l'empoisonner à son second voyage à Beaulieu l'année suivante. Elle s'est défiée, elle a deviné qu'on avait mis du poison dans la nourriture, elle n'en a pas mangé ; c'est la fillette de la maison qui a failli être empoisonnée. Sa mère aurait avoué sa tentative et se serait écriée à la vue de sa fille souffrante : « c'est le poison, c'est le poison ».

De retour à Saint-Germain, dans sa famille, elle a commencé à éprouver des impressions singulières du dédoublement qui se sont précisées depuis. Pendant un an elle a eu des sensations de « vide » dans tout le corps. Un peu plus tard, vers vingt-cinq ou vingt-six ans, elle avait parfois le soir la sensation que sa vie s'en allait ; elle se sentait très fatiguée. Vers ce temps-là elle a eu l'im-

pression qu'elle était dédoublée : elle était à Saint-Germain et se voyait en imagination partant avec G. P. ; elle pensait même qu'elle pouvait avoir un enfant de lui, quoiqu'il n'y ait eu aucune relation. Elle estimait que c'était de l'imagination, tout en ayant par moments l'impression que son rêve était une réalité. Elle aurait même eu à cette époque des perversions du goût (peut-être à cause de sa grossesse supposée) : elle recherchait les œufs pourris, les bananes pourries : elle a conservé ce goût. Elle avait le désir de fumer des cigares dans la rue ; elle en a même acheté et fumé.

Plus tard cette sensation de dédoublement s'est accusée. Voici ce qu'elle raconte en décembre 1910 : depuis quatre ans elle a été dédoublée par G. P. Elle s'est vue en Amérique, sur une grande place où circulaient des cabs ; il n'y avait pas à s'y tromper. On l'a fait revenir au mois de juin 1910. Quand elle est revenue elle était sur un bateau ; elle s'est vue dans son lit ; elle avait la bouche ouverte, elle est rentrée par sa bouche. Le 6 juillet on a voulu la reprendre : G. P. l'a même reprise, car elle est avec lui actuellement. Ce n'est pas elle qui est ici en ce moment, c'est une autre personne dont on a fait entrer en elle *le corps fluidique*.

D'autres personnes l'ont prise aussi : son beau-frère, qui est en relation avec Pickmann, le magnétiseur, l'a prise fluidiquement. Un magnétiseur D... a fait de même. Elle est prise actuellement par un petit homme de l'invisible, toutes les nuits. Elle est exténuée, elle a mal dans un endroit qu'elle ne peut nommer ; elle se retrouve le matin dans des positions curieuses, la chemise relevée en arrière ; c'est sur l'anus qu'ils doivent opérer, c'est là qu'elle a mal. Elle ne sent pas quand on la prend ; une fois cependant elle a eu une impression très douloureuse de quelque chose de très long qui s'enfonçait en elle ; une autre fois elle a senti une main sur ses seins. On la réveille parfois la nuit, elle sent des tapes données par des mains qui n'ont pas de chair.

Elle a des visions qui sont de divers ordres : tantôt ce sont des bêtes (araignées, tortue) ou une tête d'homme. Elle voit cela la nuit, éveillée, à la lueur d'une veilleuse. Elle n'est pas certaine de la réalité de ces visions, c'est peut-être quelque chose qu'on lui fait voir. En plein jour elle en a aussi quelquefois, les yeux fermés ; elle a vu un sosie, elle a vu son double entrant dans sa chambre.

D'autres fois, les visions se compliquent : ce sont des scènes,

des tableaux et elle croit à la réalité de celles-là. Elle a vu un jour par exemple, une grande boîte, comme un cercueil ; on l'a sortie de la boîte. G. P. est arrivé, l'a prise et emmenée.

Un matin à son réveil elle a assisté à la scène suivante : Elle était sur le pont d'un navire ; à côté d'elle G. P., en paletot et casquette beige. Elle s'est vue dans une cabine, en position pour avoir un enfant. Elle s'est mise à crier. G. P. était impassible. « On jette, dit-elle, mon enfant à la mer ; j'attache des rubans à l'endroit où on l'a précipitée dans les flots. Le petit n'a pas été englouti. Je ne sais plus ce qui arrive ; mais j'ai mon enfant dans les bras, je le sens sur moi, je lui parle ; on me le rend. Un soir de cette année 1910 j'ai vu une petite tombe d'enfant, ce doit être la sienne ».

Ces visions ont déterminé chez elle d'étranges convictions ; *elle devine les choses à distance, par télépathie* ; *une fois elle a deviné par exemple que sa sœur n'avait pas d'argent ; elle lui en a envoyé ; le fait est exact.* Aussi chez elle on l'appelle la sorcière.

Elle a eu déjà plusieurs vies ; elle ne sait pas quand, car le temps ne compte pas pour elle ; dans sa première vie, elle était Messaline ; elle le sait parce qu'elle s'est vue un jour attendant des hommes ; elle croit que dans une de ces vies elle a dû être dans une maison de tolérance.

Elle a des sosies multiples, qui correspondent à ses diverses personnalités présentes, car elle a plusieurs personnalités, trois au moins. Aussi elle a eu trois naissances correspondant à ces trois personnalités : une à Saint-Germain, où elle habite ; l'autre à Chevreuse, où est une de ses sosies femmes, qui a eu un enfant il y a huit mois ; une autre, elle ne sait trop où, où elle a un sosie homme.

Voilà, en raccourci, ce que le malade nous racontait en décembre dernier.

Depuis elle a persisté dans les mêmes idées.

Nous l'avons vue plusieurs fois chaque semaine, se plaignant d'être dédoublée. Elle venait nous supplier ici ou chez nous de faire revenir son double, car elle est encore, actuellement, dédoublée.

Elle n'en continuait pas moins à donner des leçons en ville, ne parlant pas de ses idées à sa famille, ni à personne. Mais nous l'avons vue tellement troublée, tellement anxieuse, que nous

avons pris sur nous de la faire entrer dans le service avec l'assentiment de sa famille.

Etat actuel (avril-mai 1911). — Elle a toujours l'impression qu'elle est dédoublée, que « tout son moi physique et moral a été partagé en deux », « que la plus grande partie est absente », que ce qui reste, c'est-à-dire le moi présent qui nous parle, est incomplet. Son vrai moi est parti quand elle était à Beaulieu, puis il est revenu et de nouveau reparti.

Elle touche, elle entend, elle voit, elle goûte, elle flaire normalement. Elle se représente visuellement et auditivement les choses. Seulement, quand on la questionne à cet égard, elle dit que les impressions ont l'air « lointaines ».

Elles sont d'ailleurs variables suivant les jours. « Nous sommes deux, dit la malade, à tirer sur la même vie ; tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre des moi qui l'emporte ». « Quand je mange bien, je prends plus de force, il me semble que mon autre moi en profite encore plus que moi ».

Elle est anxieuse parce qu'elle ne peut vivre sans son vrai moi. Elle a vu le profil de ce dernier sur ses rideaux, il avait l'air d'avoir souffert. Elle aimerait mieux mourir, parce que son autre moi mourrait peut-être avec elle et que ni l'un ni l'autre ne souffrirait plus.

Le 1er mai elle arrive le matin dans le service et me dit : « Je sais tout. Mon double va avoir un enfant. Je le sais par ce que j'éprouve un point de côté à gauche. Il y a des choses que je ne puis pas dire avec des mots. Je le sais depuis un mois. C'est lui qui me fait penser ça. Puis je l'ai vu à sa figure quand je l'ai aperçu dans mes rideaux.

Il n'est pas loin d'ici, dans Paris. Comme c'est G. P. qui est le père de cet enfant, j'irai à la justice. »

Sa conviction paraît absolue. Elle accepte avec satisfaction que nous l'y entretenions, mais proteste si nous lui disons qu'elle se trompe.

Voici maintenant comment M. le professeur Gilbert Ballet, essaie de classer cette maladie, sans toutefois y parvenir :

— Messieurs, voilà donc une malade de vingt-huit ans, ayant présenté quelque tendance aux doutes, aux phobies, d'un tempérament, semble-t-il, enclin aux obsessions érotiques, grande rêveuse, restant longtemps après le réveil sous l'impression de cer-

tains de ces rêves, allant parfois jusqu'à les confondre temporairement avec la réalité.

Après une période pendant laquelle son esprit a oscillé du rêve à la réalité, de la réalité au rêve, elle en est arrivée à se convaincre que son être s'est dédoublé, que son vrai moi a quitté son enveloppe corporelle pour courir les aventures. Elle le suit dans ses pérégrinations ; elle souffre d'en être séparée au point d'en devenir anxieuse.

Elle est actuellement dans un état de véritable délire, dont il s'agit de préciser d'abord la nature symptomatique.

Une première question s'impose au début. Mlle D... est-elle sincère dans le récit qu'elle nous fait de ses impressions, de ses convictions, de ses angoisses ? Ne serait-ce pas plutôt une simple mythomane s'amusant à se jouer de nous ? La singularité de sa rêverie nous porte à nous le demander. Mais il ne nous est pas possible de nous arrêter à une pareille hypothèse : la conduite des malades est encore le meilleur critérium de la sincérité de leurs récits, suivant qu'elle y est conforme ou non. Or, depuis plusieurs mois Mlle D... vient ici presque chaque matin, implorer secours et assistance ; elle compromet en le faisant sa situation d'institutrice, dont elle ne remplit ses obligations, par suite de ses visites à Sainte-Anne, qu'avec une insuffisante assiduité. Ses lamentations, ses correspondances incessantes, ses venues à tout moment du jour et du soir, ici ou chez moi, qui traduisent l'intensité et la continuité de ses préoccupations angoissantes, ne laissent pas de doute sur la réalité de son délire.

Comment doit-on caractériser celui-ci ?

Par sa cohérence, sa tenue relative, il se rattache sans conteste au groupe des délires systématisés : ici rien qui rappelle la fuite d'idées des maniaques, rien non plus qui ressemble aux explications secondaires, aux idées d'auto-accusation ou de ruine qu'on observe chez les mélancoliques (1).

(à suivre.) L. Lefranc.

(1) C'est moi quisouligne avec intention. L. L.

Le Gérant : L. LEFRANC.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince